

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 15 avril 2014 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV» pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 30.226.320, un actif net de D : 29.591.364 et un bénéfice de la période de D : 331.725.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV», comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les emplois en titres émis par la « BTE » et l' « UIB » représentent, respectivement, à la clôture de la période 11,68% et 10,69% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
5. Les disponibilités représentent à la clôture de la période 20,99% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 Janvier 2016

Le Commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	<u>23 871 100,323</u>	<u>23 581 305,848</u>
Obligations et valeurs assimilées		23 784 584,303	23 494 284,653
OPCVM		<u>86 516,020</u>	<u>87 021,195</u>
Placements monétaires et disponibilités		<u>6 345 579,946</u>	<u>3 520 543,353</u>
Disponibilités		6 345 579,946	3 520 543,353
Créances d'exploitation		<u>9 639,936</u>	<u>8 084,616</u>
TOTAL ACTIF		<u>30 226 320,205</u>	<u>27 109 933,817</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	22 408,487	34 746,145
Autres créditeurs divers	6	612 547,490	374 264,653
TOTAL PASSIF		<u>634 955,977</u>	<u>409 010,798</u>
ACTIF NET			
Capital	7	28 428 498,819	25 688 827,058
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		617,743	97,537
Sommes distribuables de l'exercice en cours		1 162 247,666	1 011 998,424
ACTIF NET		<u>29 591 364,228</u>	<u>26 700 923,019</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>30 226 320,205</u>	<u>27 109 933,817</u>

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	8	297 008,650	1 027 461,024	279 082,499	1 231 424,244
Revenus des obligations et valeurs assimilées		297 008,650	1 024 306,394	279 082,499	1 228 514,269
Revenus des titres OPCVM		-	3 154,630	-	2 909,975
Revenus des placements monétaires	9	83 516,726	280 639,990	32 886,326	76 484,147
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		380 525,376	1 308 101,014	311 968,825	1 307 908,391
Charges de gestion des placements	10	(36 133,320)	(149 441,082)	(34 746,145)	(154 274,910)
REVENU NET DES PLACEMENTS		344 392,056	1 158 659,932	277 222,680	1 153 633,481
Autres charges	11	(12 099,078)	(54 220,844)	(6 904,405)	(56 786,699)
RESULTAT D'EXPLOITATION		332 292,978	1 104 439,088	270 318,275	1 096 846,782
Régularisation du résultat d'exploitation		47 719,762	57 808,578	(105 625,487)	(84 848,358)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		380 012,740	1 162 247,666	164 692,788	1 011 998,424
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(47 719,762)	(57 808,578)	105 625,487	84 848,358
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(568,083)	(6 061,814)	1 268,072	36 420,396
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-	-	(3 785,000)	(116 643,500)
Frais de négociation de titres		-	-	(191,672)	(191,672)
RESULTAT DE LA PERIODE		331 724,895	1 098 377,274	267 609,675	1 016 432,006

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/10 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2015</i>	<i>Période du 01/10 au 31/12/2014</i>	<i>Période du 01/01 au 31/12/2014</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	331 724,895	1 098 377,274	267 609,675	1 016 432,006
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION				
Résultat d'exploitation	332 292,978	1 104 439,088	270 318,275	1 096 846,782
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(568,083)	(6 061,814)	1 268,072	36 420,396
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	-	(3 785,000)	(116 643,500)
Frais de négociation de titres	-	-	(191,672)	(191,672)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(980 908,596)	-	(1 072 407,600)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	1 425 222,370	2 772 972,531	(3 399 708,569)	(5 878 128,781)
Souscriptions				
- Capital	3 129 561,581	16 337 208,754	1 936 780,560	13 947 785,280
- Régularisation des sommes non distribuables	(680,021)	(1 627,206)	(5 464,029)	(24 803,459)
- Régularisation des sommes distribuables	106 595,044	541 114,672	61 333,758	463 265,591
Rachats				
- Capital	(1 751 786,545)	(13 591 206,599)	(5 240 252,160)	(19 632 618,720)
- Régularisation des sommes non distribuables	377,667	1 358,626	14 865,054	31 490,010
- Régularisation des sommes distribuables	(58 845,356)	(513 875,716)	(166 971,752)	(663 247,483)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 756 947,265	2 890 441,209	(3 132 098,894)	(5 934 104,375)
ACTIF NET				
En début de période	27 834 416,963	26 700 923,019	29 833 021,913	32 635 027,394
En fin de période	29 591 364,228	29 591 364,228	26 700 923,019	26 700 923,019
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	263 545	250 218	282 303	305 432
En fin de période	276 965	276 965	250 218	250 218
VALEUR LIQUIDATIVE	106,842	106,842	106,711	106,711
TAUX DE RENDEMENT	1,16%	3,91%	0,98%	3,51%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 31 DECEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 23.871.100,323 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		23 347 624,250	23 784 584,303	80,38%
Obligation de sociétés		22 683 304,250	23 127 669,337	78,16%
AIL 2011/1	5 000	100 000,000	103 116,000	0,35%
AIL 2012-1	6 500	260 000,000	267 878,000	0,91%
AMEN BANK ES 2009	10 000	599 800,000	606 448,000	2,05%
AMEN BANK ES 2010	10 000	666 500,000	676 548,000	2,29%
AMEN BANK ES 2012	20 000	1 400 000,000	1 419 648,000	4,80%
ATL 2009/2	8 000	160 000,000	161 836,800	0,55%
ATL 2010/2	5 000	200 000,000	200 052,000	0,68%
ATL 2011	4 865	389 200,000	406 367,612	1,37%
ATL 2012-1	2 500	100 000,000	102 918,000	0,35%
ATL 2013-1 TF	3 000	300 000,000	311 325,600	1,05%
ATL 2013-1 TV	2 000	200 000,000	207 393,600	0,70%
ATL 2015-2 A	10 000	1 000 000,000	1 001 077,626	3,38%
ATL SUB 2008	5 000	300 000,000	305 460,000	1,03%
ATTIJARI LEAS 2011	10 000	400 000,000	418 568,000	1,41%
ATTIJARI SUB 2015	15 000	1 500 000,000	1 515 288,000	5,12%
BH 2009	20 000	1 384 000,000	1 384 176,000	4,68%
BNA 2009	10 000	599 800,000	618 848,000	2,09%
BTE 2009	15 000	600 000,000	607 440,000	2,05%
BTE 2010	20 000	1 000 000,000	1 012 656,000	3,42%
BTE 2011 A	22 000	1 760 000,000	1 836 190,400	6,21%
BTK 2009 A	5 000	142 875,000	147 963,000	0,50%
BTK 2009 C	5 000	333 250,000	345 798,000	1,17%
BTK 2012-1 B	1 650	94 289,250	94 899,090	0,32%
CIL 2011/1	10 000	200 000,000	207 704,000	0,70%
CIL 2012/1	5 000	200 000,000	207 264,000	0,70%
CIL 2015/2	15 000	1 500 000,000	1 515 804,000	5,12%
STB 2011	20 000	1 142 600,000	1 194 392,000	4,04%
TL 2011/1	10 000	200 000,000	205 072,000	0,69%
TL 2011/2	5 000	100 000,000	100 832,000	0,34%
TL 2012/1 CA	5 000	200 000,000	205 836,000	0,70%
TL 2013	5 000	300 000,000	311 208,000	1,05%
TL 2015/2 A	13 500	1 350 000,000	1 350 655,817	4,56%
TL 2015/2 B	5 000	500 000,000	500 250,992	1,69%
TLSUB2010	5 000	100 000,000	103 908,000	0,35%
UBCI 2013	3 000	300 000,000	309 542,400	1,05%
UIB 2009/1 A	20 000	800 000,000	815 520,000	2,76%
UIB 2009/1 B	20 000	1 199 600,000	1 223 968,000	4,14%
UIB 2011/1 A	15 500	930 000,000	944 979,200	3,19%
UIB 2011/2	3 000	171 390,000	178 837,200	0,60%
Bons du trésor assimilables		664 320,000	656 914,966	2,22%
BTA 6,9-05/2022	600	664 320,000	656 914,966	2,22%
Titre OPCVM		87 113,752	86 516,020	0,29%
FINA O SICAV	835	87 113,752	86 516,020	0,29%
Total		23 434 738,002	23 871 100,323	80,67%
Total par rapport au total des actifs				78,97%

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 22.408,487 contre D : 34.746,145 au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Gestionnaire	12 408,487	34 746,145
Dépositaire	10 000,000	-
Total	<u>22 408,487</u>	<u>34 746,145</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à D : 612.547,490 contre D : 374.264,653 au 31/12/2014 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	2 481,627	2 302,833
Dividendes à payer	582 551,177	346 825,650
Commissaire aux comptes	13 000,000	12 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	9 800,000	12 000,000
Retenue à la source	734,615	102,641
TCL	756,542	210,000
Autres	2 400,000	-
Total	<u>612 547,490</u>	<u>374 264,653</u>

(*) : Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Note 7 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2015, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	25 688 827,058
Nombre de titres	250 218
Nombre d'actionnaires	359

Souscriptions réalisées

Montant	16 337 208,754
Nombre de titres émis	159 130
Nombre d'actionnaires nouveaux	183

Rachats effectués

Montant	(13 591 206,599)
Nombre de titres rachetés	(132 383)
Nombre d'actionnaires sortants	(34)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 061,814)
Régularisation des sommes non distribuables	(268,580)

Capital au 31-12-2015

Montant	28 428 498,819
Nombre de titres	276 965
Nombre d'actionnaires	508

Note 8 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2015 au 31/12/2015 à D : 297.008,650 contre D : 279.082,499 pour la même période de l'exercice 2014, se détaillant ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2015	Du 01/01 au 31/12/2015	Du 01/10 au 31/12/2014	Du 01/01 au 31/12/2014
<u>Revenus des obligations</u>	<u>288 660,595</u>	<u>991 186,374</u>	<u>270 681,512</u>	<u>1 171 125,172</u>
- Intérêts	288 660,595	991 186,374	270 681,512	1 171 125,172
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>8 348,055</u>	<u>33 120,020</u>	<u>8 400,987</u>	<u>57 389,097</u>
- Intérêts des BTA	8 348,055	33 120,020	8 400,987	57 389,097
<u>Revenus des OPCVM</u>	-	<u>3 154,630</u>	-	<u>2 909,975</u>
- Dividendes	-	3 154,630	-	2 909,975
TOTAL	297 008,650	1 027 461,024	279 082,499	1 231 424,244

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2015 à D : 83.516,726 contre D : 32.886,326, pour la même période de l'exercice 2014, se détaillant ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2015	Du 01/01 au 31/12/2015	Du 01/10 au 31/12/2014	Du 01/01 au 31/12/2014
Intérêts des dépôts à vue	50 290,201	243 522,243	32 886,326	76 484,147
Intérêts des certificats de dépôts	23 051,610	25 091,610	-	-
Intérêts des pensions livrées	10 174,915	12 026,137	-	-
TOTAL	83 516,726	280 639,990	32 886,326	76 484,147

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2015 à D : 36.133,320 contre D : 34.746,145 pour la même période de l'exercice 2014 et se détaille ainsi :

	Du 01/10 au 31/12/2015	Du 01/01 au 31/12/2015	Du 01/10 au 31/12/2014	Du 01/01 au 31/12/2014
Rémunération du gestionnaire	36 133,320	139 441,082	34 746,145	144 274,910
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000
TOTAL	36 133,320	149 441,082	34 746,145	154 274,910

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du premier octobre au 31 décembre 2015 à D : 12.099,078 contre D : 6.904,405 pour la même période de l'exercice 2014, et se détaillent ainsi

	Du 01/10 au 31/12/2015	Du 01/01 au 31/12/2015	Du 01/10 au 31/12/2014	Du 01/01 au 31/12/2014
Redevance du CMF	7 226,446	27 887,277	6 949,006	28 853,946
Commissaire aux comptes	3 679,820	13 402,988	381,597	11 600,805
Rémunération Président du Conseil	1 058,823	4 235,292	1 058,823	4 235,292
Jetons de présence	2,168	5 000,000	2 117,178	8 400,000
TCL	359,785	2 603,572	(373,858)	2 617,949
Autres (A)	(227,964)	1 091,715	(3 228,341)	1 078,707
TOTAL	12 099,078	54 220,844	6 904,405	56 786,699

(A) : Suite aux ajustements effectués au 31 décembre pour ramener les charges estimées aux montants réellement supportés.

Note 12 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de l "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5%TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2%TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.